

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt, le mercredi dix-neuf février, à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle du CIAS de Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi trois février par le Président du Syndicat Mixte. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le mercredi dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil pouvant valablement délibérer à cette occasion sans conditions de quorum.

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de présents : 11
 Nombre de votants : 12

Abstention :-
 Pour : 12
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 19 février 2020					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BERNARD	Francine	x			
BOUCHAUD	Guy		x		
BOYER	Jean-Jacques	x			
BUFFAT	Marc	x			
CHAPUIS	Bruno				
COUTURIER	Pierre-Yves				Philippe BANCHIERI
COUVY	Jean-Paul				
DAGNAUD	Françoise	x			
FAURE	Michèle	x			
GENDREAU	Jean-Jacques				
GOURSOLLE	Corinne				
GROLHIER	Jean-Pierre	x			
GUIGNE	Pierre				
HYVOZ	Isabelle		x		
JUGE	Jean-Claude				
LACHAUD	Patrick	x		Arrivée à compter de la délibération 2020-02-19-04	
LAFAYE	Francis	x			
LALANNE	Jean	x			
LAMONERIE	Bruno		x	Jean-Jacques BOYER	
LAPEYRE	Jean-Marie				
MARTINOT	Claude	x		Arrivée à compter de la délibération 2020-02-19-04	
MAURUSSANE	Annick				
MECHINEAU	Pascal	x			
NADAL	Jeannik				
OUISTE	Alain				
SAVOYE	Gérard				
TRICOIRE	Alain				
VIROULET	Pierrot				
		12	3	1	1
Nadine HERMAN, suppléante est excusée					

Secrétaire de séance : Pascal MECHINEAU

Objet : Convention générale avec l'ATD, plateforme mutualisée de services numériques

AR PREFECTURE

024-200068260-20200219-2020021902-AI
 Regu le 25/02/2020

Objet : Convention générale mutualisée avec l'ATD, plateforme mutualisée de services numériques

Le Président indique que la convention signée en 2017 avec l'ATD pour l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du SCoT Périgord Vert porte sur l'applicatif de gestion pour la cartographie détaillée et également sur la mission assistance continuités écologiques.

Cependant, le syndicat fait également appel aux services de l'ATD pour la dématérialisation numérique et les marchés publics.

Il convient donc de signer la convention générale de plateforme mutualisée des services numériques avec l'ATD d'un montant annuel de 215 euros TTC.
Celle-ci est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement une fois pour la même durée.

Le comité syndical après en avoir délibéré, autorise le Président à signer cette convention.



Le Président,
Jean-Pierre GROLHIER

*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
Pour copie conforme,
Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20200219-2020021902-AI
Regu le 25/02/2020